



CONDITIONS GENERALES DE VENTE STAGES TOUTES MATIERES

Article 1er – Objet

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre Graines de Polyglottes et le Client. Toute inscription et recours aux prestations délivrées par Graines de Polyglottes implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente qui prévaudront sur toutes les autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Graines de Polyglottes.

Article 2 – Prestations et durée

Graines de Polyglottes s'engage à assurer des séances d'animation dans la matière choisie par le client avec un/une intervenant(e) pédagogique ayant une expérience reconnue dans l'enseignement de cette matière. Chaque cours se déroulera par séquence de 2h, 2h30, 3h, 4h selon les plannings fixés par Graines de Polyglottes. Graines de Polyglottes se réserve le droit d'annuler le programme hebdomadaire si moins de 4 enfants sont inscrits.

Article 3 – Prix et Paiement du prix

Les prix indiqués s'entendent toutes taxes comprises. Le paiement est exigible dans son intégralité le jour de l'inscription. Le paiement est réalisé par chèque, virement ou en espèces.

Article 4– Inscription

L'inscription à Graines de Polyglottes n'est effective qu'après avoir rempli, signé la fiche d'inscription et réglé la totalité des frais d'inscription.

Article 5 – Résiliation

Aucune résiliation ne sera acceptée pour un stage de vacances quel qu'en soit le motif.

Article 6– Accueil des enfants

Les parents ou le représentant légal seront tenus de confier leur enfant à l'intervenant pédagogique responsable du cours au plus tôt 5 minutes avant la séance et devront récupérer leur enfant au plus tard 5 minutes après la fin de la séance.

Article 7 – Mesures en cas d'accident

En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et parallèlement, les parents ou le représentant légal seront prévenus.

Article 8 – Assurance

Graines de Polyglottes ne peut en aucun cas être tenue responsable de la perte, du vol et de la casse d'objets personnels appartenant aux enfants. Dans le cadre de leurs activités dans le centre, les familles s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile pour les enfants inscrits à Graines de Polyglottes.

Article 9 – Droit à l'image

Graines de Polyglottes est autorisée, sauf avis contraire des parents, à photographier ou filmer les enfants lors des séances dans le cadre de leurs activités en groupe. Les photos ou les films pourront faire l'objet d'une publication sur les espaces internet ou dans la presse. Tout refus ou limitation devra être spécifié sur la fiche d'inscription.

Article 10 – Engagement de non sollicitation

Le client s'engage à ne pas solliciter directement ou indirectement la/le/les intervenants pédagogiques salarié(e)(s) des Graines de Polyglottes et de recourir à leurs services pour toute autre mission que celle qui lui aura été confiée par Graines de Polyglottes.

Article 11 – Comportement et discipline

Dans le cas de comportements inadaptés d'un participant portant atteinte de manière préjudiciable à la bonne morale et à la bonne conduite des cours, Graines de Polyglottes, après un premier avertissement auprès du participant (ou des parents s'il s'agit d'un mineur) qui serait resté sans effet, se réserve le droit d'exclure le participant pour une période temporaire ou définitive. Le règlement de la prestation restera intégralement dû à Graines de Polyglottes.

Article 12 – Informatiques et Libertés

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification

Article 13 - Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à l'application du droit français. Tout litige provenant de l'application des présentes conditions générales de vente sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend Graines de Polyglottes.